

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 24 mai 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-quatre le 24 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain

GUINDT Philippe
SIVEC Jean
DEBAILLEUL Delphine

OGER Isabelle
REUTER Olivier
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

THILL Céline
VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe

donne pouvoir à M. OGER Isabelle
donne pouvoir à M. IMMER Alain
donne pouvoir à M. MENEHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.
Monsieur Philippe GUINDT participe au Conseil à partir de 20h37 et ne participe pas à cette délibération.

Objet : 2024 – 849 Horaires d'ouverture de la Mairie

Vu le code du travail des collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2121-29 et L2122-21,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la mairie offrait une amplitude horaire d'ouverture au public le jeudi de 17h00 à 19h30 et un samedi sur deux de 09h00 à 12h00, la fréquentation moyenne étant de 3 à 4 personnes lors des ouvertures ; que les réceptions sur demande sont fortement utilisées. Par ailleurs le service par Email est très fortement privilégié, ainsi que les 9 heures d'accueil téléphonique réparties les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Vu l'absence de notre secrétaire et l'appui des secrétaires de Contz-les-Bains et Haute-Kontz, l'organisation a dû être modifiée à compter du 1^{er} mai afin de prendre en compte leur temps de présence dans leurs communes respectives.

Monsieur le Maire présente au Conseil l'organisation qui a été mise en place à compter du 1^{er} mai 2024 et qu'il propose de pérenniser compte tenu de la démission au 30 juin 2024 de notre secrétaire et des contrats à signer au 1^{er} juillet avec les secrétaires de Contz-les-Bains et Haute-Kontz :

- Ouvertures au public : le mercredi de 14h00 à 18h00 et maintien du jeudi de 17h00 à 19h30 ;
- Permanences téléphoniques le lundi de 9h00 à 11h00, le mardi de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 24 mai 2024

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve la modification proposée, la mairie offrant une bonne amplitude d'ouverture, outre la possibilité des rendez-vous sur demande avec Monsieur le Maire ou les Adjointes.

La modification est diffusée sur PanneauPocket et le site de la mairie ainsi que par affichage à l'entrée de la mairie

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29 mai 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 29/05/2024.

Le Maire,

